

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	049	14
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 14 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 14 septembre 2023	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. FROGER, M. GOUSSEFF par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : M. MONROIG, M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 23	MME BALRADJE a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique Compte tenu de la réussite de l'examen professionnel d'un agent administratif, et afin de pourvoir la nommer dans son nouveau grade, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer le grade suivant :

- 1 grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

De plus, afin d'adapter le tableau aux besoins réels du service Enfance – Jeunesse, il conviendrait de créer 2 postes d'adjoint d'animation à Temps Non Complet de la façon suivante :

- 1 grade d'adjoint d'animation à Temps Non Complet à 28h50/35ème
- 1 grade d'adjoint d'animation à Temps Non Complet à 28h75/35ème

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°2023-028 du 21 juin 2023, portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - catégorie C, en raison de la réussite de son examen professionnel,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer le grade d'adjoint administratif occupé actuellement par cet agent, à compter du 01/10/2023

CONSIDERANT la nécessité de créer 2 grades d'adjoint d'animation à Temps Non Complet - catégorie C, 1 à 28h50 et 1 à 28h75 afin de s'adapter aux besoins du service Enfance-Jeunesse,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation actuelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230921-ACTE202304914-DE

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	TNC	Contractuel	Contractuel
					TC	TNC
Cat A	Attaché Principal	2	2	0	0	0
	Attaché	0	0	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	5	5	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	1+1	1	0	0	0
	Adjoint Administratif	4-1	3	0	1	0
	TOTAL Filière Administrative	13	12	0	1	0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
Cat C	Agent de Maîtrise Principal	2	2	0	0	0
	Agent de Maîtrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	9	8	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	13	10	0	0	0
	Adjoint Technique	16	10	0	3	1
	TOTAL Filière Technique	41	31	0	3	1
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Animateur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation TC	15	7	0	6	0
	Adjoint d'Animation TNC (10/35)	3	0	0	0	2
	Adjoint d'Animation TNC (20/35)	1	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation TNC (28,50/35)	+1	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation TNC (28,75/35)	+1	0	0	0	0
	Total Filière Animation	22+2	10	0	6	2
	TOTAL GENERAL	79+2	56	0	10	3

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 25/09/23
et de la publication le : 25/09/23
Le Maire



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Edouard MATT



Edouard MATT